

1 187 non-résidents pourront étudier chez nous

PARAMÉDICAL ♦

La Fédération Wallonie-Bruxelles a procédé lundi au tirage au sort des étudiants non-résidents qui pourront s'inscrire cette année dans l'une des six filières de formation (para)médicales dans les universités et Hautes écoles de Bruxelles et de Wallonie. Depuis 2006, la présence d'étudiants étrangers non-résidents en Belgique au premier cycle des études en médecine, en sciences vétérinaires, en kinésithérapie, en dentisterie, en logopédie et en audiologie est limitée à 30 % des effectifs au maximum (20 % en sciences vétérinaires). L'objectif est double : éviter dans les auditoires toute surpopulation qui nuirait à la qualité d'enseignement, et surtout prévenir tout risque de pénurie d'offre de soins de santé en s'assurant qu'une proportion suffisante de diplômés exerce chez nous, plutôt que dans leur pays d'origine. Cette année, 3 943 non-résidents au total ont demandé à pouvoir s'inscrire chez nous, seules 1 187 places leur étaient ouvertes.